



ASSOCIATION OF
EQUIPMENT MANUFACTURERS

AGRICULTURE
CONSTRUCTION
FORESTRY
MINING
UTILITY

Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2019

par :

Association of Equipment Manufacturers

www.aem.org

3 août 2018

World Exchange Plaza
Suite 700-45 O'Connor Street
111 Albert St., PO Box 81067
Ottawa, Ontario K1P 1B1

T 613.566.4568
F 613.566.2026

HEADQUARTERS: MILWAUKEE, WI
OFFICES: WASHINGTON, DC OTTAWA, CANADA BEIJING, CHINA

WWW.AEM.ORG
AEM@AEM.ORG
Toll Free: 866.AEM.0442



Recommandations de l'AEM

L'Association of Equipment Manufacturers (AEM) se réjouit de pouvoir communiquer ses observations au Comité permanent des finances à l'occasion de la période de consultation en prévision du budget de 2019. Association commerciale, elle représente les fabricants d'équipement pour l'agriculture, l'exploitation forestière et minière et la construction, et compte environ 1 000 membres au Canada et aux États-Unis. Nos recommandations sont les suivantes :

- Recommandation 1 : Éliminer les obstacles aux marchés internationaux pour les fabricants d'équipement.
- Recommandation 2 : Maintenir et établir de solides accords commerciaux internationaux, y compris moderniser l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).
- Recommandation 3 : Moderniser le programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE).
- Recommandation 4 : Accroître les taux de déduction pour amortissement du Canada en ce qui concerne la machinerie lourde.

Recommandation 1 : Éliminer les obstacles aux marchés internationaux pour les fabricants d'équipement

Les sociétés membres de l'AEM exercent leurs activités et s'adonnent à l'exportation à l'échelle de la planète. Le commerce international et l'harmonisation réglementaire continue entre le Canada et les États-Unis demeurent donc une priorité pour les membres de l'AEM, en plus d'être essentiels à la compétitivité du Canada. Il est crucial pour notre industrie que les fabricants puissent exporter librement des produits vers d'autres marchés.



Le 1^{er} juillet 2018, le gouvernement du Canada a commencé à appliquer des mesures de rétorsion sur les éléments en acier et en aluminium de produits finis comme des tondeuses aux produits auxiliaires utilisés par les membres de l'AEM dans des composantes, mesures qui – toutes – influent négativement sur les sociétés membres de l'Association, leurs employés et leurs clients. L'AEM demande respectueusement que ces mesures tarifaires soient éliminées. De nature punitive, la hausse des coûts exerce en effet un effet négatif direct sur les Canadiens à l'échelle du pays – que ce soit les travailleurs de petites sociétés de fabrication ou les agriculteurs qui investissent dans du nouvel équipement.

Bon nombre de ces produits d'acier spécialisés ne peuvent être obtenus auprès des aciéries canadiennes et proviennent donc essentiellement des États-Unis. D'autres sources mondiales exigent de longs délais d'expédition et des frais de transport importants en raison de la taille et du poids des matériaux bruts. Or, la fabrication moderne requiert une chaîne d'approvisionnement mondiale et la capacité pour les sociétés, petites et grandes, de se procurer des composantes et pièces de partout dans le monde. Les fabricants d'équipement doivent pouvoir faire l'achat de pièces et de composantes auprès de fournisseurs américains ainsi que de sources internationales à des prix qui ne soient pas arbitrairement gonflés.

Par ailleurs, des pratiques d'approvisionnement restrictives et des barrières non tarifaires sous la forme de règlements et de normes restreignent souvent l'accès au-delà de notre marché nord-américain traditionnel. Afin d'assurer la compétitivité du Canada, les barrières tarifaires et non tarifaires au commerce doivent être éliminées.

Recommandation 2 : Maintenir de solides accords commerciaux internationaux pour assurer la compétitivité des fabricants d'équipement du Canada

Nous saluons les efforts du gouvernement du Canada dans l'établissement d'accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et la poursuite des négociations aux fins de modernisation de l'ALENA.

L'AEM demeure un fervent partisan de l'ALENA et milite pour un accord modernisé, tant aux États-Unis qu'au Canada. L'Association s'inscrit plus précisément en faveur de la numérisation des documents de douane et documents frontaliers, d'une rationalisation des codes tarifaires, de l'élimination des restrictions aux flux de données transfrontaliers, de nouvelles règles d'origine reflétant les réalités des chaînes d'approvisionnement modernes des fabricants et de l'admissibilité à l'ALENA de sociétés de remise à neuf de produits ayant subi une dépréciation dans la région visée par l'Accord.



Aux États-Unis, l'AEM continue de diriger les efforts de l'industrie pour dissuader l'administration d'imposer des tarifs sur l'acier et l'aluminium, ce qui nuira à l'industrie de la fabrication d'équipement et perturbera le système commercial mondial dans son ensemble.

Il est d'importance vitale pour notre industrie que l'équipement de construction et l'équipement agricole transitent sans heurt par la frontière canado-américaine, et que les fabricants soient en mesure d'exporter librement des produits vers d'autres marchés.

Recommandation 3

Moderniser le programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE)

Une autre des difficultés auxquelles se heurtent les fabricants d'équipement est l'accès au programme de la recherche scientifique et du développement expérimental et le recours à ce même programme. Cet incitatif fiscal fédéral est conçu pour encourager les entreprises canadiennes à s'adonner à la recherche et développement au Canada.

Bien que l'AEM appuie ces objectifs, ses membres sont peu nombreux à se prévaloir du programme, le processus de demande étant trop difficile et trop lourd. Le rapport coût-efficacité du programme s'est trouvé diminué par le fardeau administratif qu'ont à assumer les demandeurs. L'Agence du revenu du Canada devrait être encouragée à éradiquer les problèmes qui dissuadent les sociétés d'y recourir.

Recommandation 4 :

Actualiser la déduction pour amortissement du Canada

Les changements apportés, aux États-Unis, au traitement fiscal de l'amortissement des dépenses d'investissement en capital dans les équipements de construction, d'exploitation minière et de foresterie et les équipements agricoles désavantagent les entreprises canadiennes par rapport à leurs concurrents. La déduction pour amortissement (DPA) du Canada devrait être actualisée en ce qui concerne la machinerie lourde, de sorte qu'elle corresponde davantage aux taux d'amortissement aux fins de l'impôt en vigueur aux États-Unis.

Une hausse, de 30 à 40 %, des taux de DPA (qui engloberait la plupart des équipements automoteurs) aurait un effet économique positif, permettant le remplacement plus rapide d'équipement désuet et accroissant du fait la productivité, tout en promouvant de véritables économies sur le plan environnemental. Les améliorations apportées aux taux de DPA ramèneraient aussi le Canada au même niveau que son principal concurrent et client, les États-Unis.



ASSOCIATION OF
EQUIPMENT MANUFACTURERS

AGRICULTURE
CONSTRUCTION
FORESTRY
MINING
UTILITY

Nous pressons le gouvernement fédéral d'accroître les taux de DPA pour permettre aux acheteurs d'équipement d'amortir plus rapidement leurs investissements en nouveaux biens d'équipement. Un remplacement plus rapide de l'équipement âgé augmente la productivité et améliore la sécurité pour l'exploitant tout en procurant des avantages environnementaux considérables grâce à des technologies de moteur plus écoénergétiques et moins polluantes.

Conclusion

Nous vous remercions d'entreprendre cette étude et de tenir compte du mémoire présenté par l'AEM, et aimerions être invités à comparaître devant le comité sénatorial afin de discuter des recommandations qui précèdent.